



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 8ème législature

Musees: Paris

Question écrite n° 35810

### Texte de la question

M Paul-Louis Tenaillon attire l'attention de M le ministre delegue aupres du ministre de l'education nationale, charge de la recherche et de l'enseignement superieur, sur les difficultes que connait actuellement le personnel du museum d'histoire naturelle. En effet, s'il existe un decret (no 85-176 du 4 fevrier 1985) precisant les nouveaux statuts du museum, celui-ci n'est applique que tres partiellement : le ministere de tutelle n'a toujours pas approuve le reglement interieur et le regroupement de laboratoires en departements, ce qui nuit a la bonne marche des travaux. De plus, les enseignants chercheurs du museum appartiennent aujourd'hui soit a des corps propres a l'etablissement, soit a des corps universitaires nationaux. Au vu des problemes poses par cette situation il a ete depose un texte demandant que ces postes soient attribues aux corps universitaires nationaux qui, seuls, offrent des garanties de recrutement et des structures solides. Il lui demande a quel moment doivent intervenir la mise en place de ce statut et la reorganisation definitive du museum.

### Données clés

**Auteur :** [M. Tenaillon Paul-Louis](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 35810

**Rubrique :** Patrimoine

**Ministère interrogé :** recherche

**Ministère attributaire :** recherche

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 25 janvier 1988, page 334